

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

Avril 2020

Validé en Conseil d'administration le 2 avril 2020

Sommaire

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Résultats des investissements	7
A.4 Résultats des autres activités	7
A.5 Autres informations	8
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	9
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	9
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	12
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
B.4 Système de contrôle interne	13
B.5 Fonction d'audit interne	16
B.6 Fonction actuarielle	17
B.7 Sous-traitance	17
B.8 Autres informations	18
C. PROFIL DE RISQUE	19
C.1 Risque de souscription	19
C.2 Risque de marché	20
C.3 Risque de crédit	20
C.4 Risque de liquidité	20
C.5 Risque opérationnel	20
C.6 Autres risques importants	20
C.7 Autres informations	21
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	22
D.1 Actifs	22
D.2 Provisions techniques	22
D.3 Autres passifs	25
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	25
D.5 Autres informations	25
E. GESTION DU CAPITAL	26
E.1 Fonds propres	26
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	26
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	27
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	27
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	27
E.6 Autres informations	27
F. ETATS REGLEMENTAIRES QRT	28

Références réglementaires

Le contenu du SFCR et du RSR est décrit dans les articles 290 à 298 (pour le SFCR) et 307 à 311 (pour le RSR) du règlement délégué 2015/35 complétant la directive 2009/138 dite « Solvabilité 2 ».

SYNTHESE

CNP Luxembourg est une compagnie d'assurance de droit luxembourgeois, filiale à 100% de CNP Assurances. Créée en juillet 2015, CNP Luxembourg commercialise depuis juillet 2016 des produits d'épargne haut de gamme au travers de contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Sur l'année 2019, le chiffre d'affaires enregistré par CNP Luxembourg est de 792,9 millions d'euros, généré par la souscription de contrats d'épargne liés à des fonds sans garantie de rendement (unités de compte) (44,7%) et à un support en euros (55,3%).

CNP Luxembourg respecte l'ensemble des politiques et orientations définies par le Groupe CNP Assurances et dispose d'un système de gouvernance et de gestion des risques en conformité avec la réglementation prudentielle en vigueur dans le cadre de la Directive Solvabilité 2.

Les spécificités de l'activité de CNP Luxembourg peuvent être synthétisées dans les points suivants :

- Le support en euros commercialisé est réassuré à 100% auprès de CNP Assurances, entreprise d'assurances de droit français, actionnaire unique de CNP Luxembourg,
- Les activités de gestion administrative des contrats sont déléguées à un prestataire indépendant,
- Conformément au plan d'activité établi par la compagnie, la collecte s'est encore accrue en 2019, avec 29% d'augmentation par rapport à 2018,
- L'ensemble des procédures et techniques méthodologiques appliquées par CNP Luxembourg sont fondées sur les orientations du Groupe CNP Assurances, en conformité avec la réglementation, et ajustées à la taille et aux spécificités de la structure, dans un principe de proportionnalité veillant à la bonne adéquation des méthodes employées aux besoins de la compagnie.

Au niveau prudentiel, CNP Luxembourg est en conformité avec l'ensemble des exigences réglementaires et d'appétence aux risques, en termes de couverture du capital de solvabilité et de qualité des fonds propres :

- Les fonds propres de CNP Luxembourg s'élèvent à 21,2 M€ à fin 2019. Ce sont des fonds propres de base de Tier 1 et ils permettent de couvrir le SCR à 113 % et le MCR à 484 % dans le respect des exigences réglementaires et l'appétence au risque définie par la compagnie en conformité avec le Groupe,

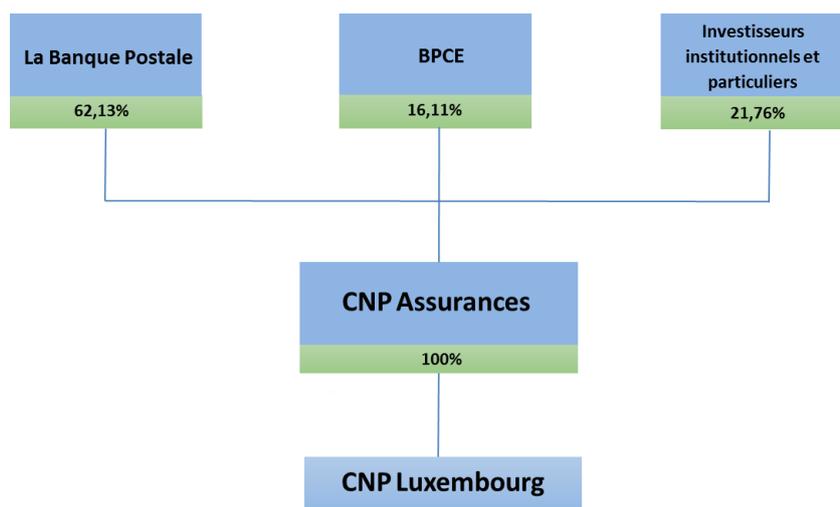
Le capital souscrit initial est de 32 M€. Ce dernier est totalement libéré. Par ailleurs, un programme d'injection de fonds propres supplémentaires sera mis en place par le Groupe CNP Assurances pour accompagner la croissance de la filiale en cas de besoin.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

CNP Luxembourg a été créée dans l'objectif de renforcer le positionnement de CNP Assurances sur le marché de l'épargne patrimoniale en développant une offre d'assurance vie au Luxembourg pour compléter la gamme de produits du département CNP Patrimoine, et ainsi élargir l'offre du Groupe à destination des distributeurs. CNP Luxembourg est une filiale à 100% de CNP Assurances.

Organigramme de détention :



La gamme de produits de CNP Luxembourg est composée de contrats d'assurance vie et de capitalisation, donnant accès à une gestion libre, une gestion sous mandat déléguée, une gestion sous mandat pilotée et une gestion conseillée, des options supplémentaires étant disponibles. Le contrôle de l'éligibilité des fonds externes et internes est effectué par CNP Luxembourg selon la réglementation en vigueur et conformément à sa politique de souscription. Le support en euros commercialisé par CNP Luxembourg est réassuré à 100% par CNP Assurances, et le périmètre de cette réassurance est détaillé dans un traité de réassurance. CNP One Lux et CNP One Lux Capi sont les produits commercialisés par la compagnie. Ils peuvent être complétés d'options et garanties réassurées à 100% par CNP Assurances.

Economiquement, l'année 2019 prolonge des conditions de taux durablement bas.

Comme indiqué précédemment, CNP Luxembourg propose à ses clients une offre multisupports comprenant la possibilité d'investir sur un fonds en euros, celui-ci étant réassuré à 100% auprès de CNP Assurances. Les taux d'intérêt étaient bas depuis plusieurs années et ayant encore baissé durant l'été 2019 - le rendement de l'OAT à 10 ans devenant même négatif en juin 2019 - CNP Luxembourg s'est rapproché du réassureur de son fonds en euros afin d'adapter son offre suite à ce nouvel épisode de baisse des taux. Ainsi, en septembre 2019, en concertation avec son réassureur, CNP Luxembourg a pris des mesures commerciales afin de diminuer l'accès au fonds en euros, notamment en plafonnant le montant maximal de chaque souscription. Cette politique a porté ses fruits au quatrième trimestre 2019.

Informations réglementaires et juridiques de CNP Luxembourg

Forme juridique	Société anonyme au capital de 32 M€ de droit luxembourgeois dûment agréée à effectuer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198735.
Siège social	L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt (Grand-Duché de Luxembourg)
Autorité chargée du contrôle financier de l'entité CNP Luxembourg	Autorité de contrôle des entreprises d'assurances luxembourgeoises : Commissariat aux Assurances, situé 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
Contrôleur du Groupe CNP Assurances	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), organe de supervision français de la banque et de l'assurance, située 61 Rue Taitbout, 75009 Paris, France
Auditeur externe	PricewaterhouseCoopers (PwC), Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443 L-1014 Luxembourg

A.2 Résultats de souscription

L'activité est en hausse avec une collecte brute s'établissant à 792,9 M€ en 2019 contre 615,8 M€ en 2018, 179,6 M€ en 2017 et 150,4 M€ en 2016.

Le résultat net après impôts de CNP Luxembourg en 2017 était de - 2,7 millions d'euros, - 2,6 millions d'euros en 2018 et s'élève à -2,1 millions d'euro en 2019.

Le PNA 2019 s'élève à 3,3 M€ contre 1,1 M€ en 2018 et 0,5 M€ en 2017 cette forte évolution s'explique principalement par l'évolution de l'encours.

Les dépenses générées au cours de l'exercice 2019 sont principalement liées au lancement de l'activité et représentent au global 9,6 M€ contre 5,8 M€ en 2018 et 3,8 M€ en 2017.:

A.3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements se décompose dans les comptes de pertes et profits des états financiers comptables au 31/12/2019 comme suit :

EUR	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Produits des placements	2.607.501	702.814	23.253
-Produits provenant de la réalisation de placements	2.607.501	702.814	23.253
Plus-values non réalisées sur placements	17.351.874	-	451.628
Charge des placements	(1.786.790)	(1.005.927)	(101.048)
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(425.134)	(174.433)	(54.074)
-Pertes provenant de la réalisation de placement	(1.361.656)	(831.494)	(46.974)
Moins-Values non réalisées sur placements	(1.823.457)	(7.790.968)	(71.144)

L'investissement des fonds propres de CNP Luxembourg est essentiellement réalisé dans des actifs monétaires qui offrent très peu de rendement mais qui présentent un avantage de faible volatilité et de liquidité importante au regard des besoins de dépenses de la filiale.

Les produits des placements alloués transférés au compte non technique s'élèvent à -6.708 euros au 31/12/2019. Ce montant représente une perte réalisée sur les fonds propres.

Les actifs représentatifs des provisions techniques consistent pour les unités de compte en différents supports financiers ainsi qu'en une créance de réassurance pour le support en euros à l'égard de CNP Assurances dont le support en euros présente un rendement brut annuel en 2019 de 2,05% (2,60% en 2018, 2,55% en 2017).

Les produits de placements sont composés principalement des coupons sur obligations, des dividendes sur actions et des plus-values réalisées sur les placements du portefeuille en unité de compte.

Les charges de gestion comprennent essentiellement les frais versés aux tiers gérants relatifs au mandat de gestion des titres en portefeuille fonds dédiés.

Les pertes provenant de la réalisation de placement se composent de pertes réalisées sur le portefeuille en unités de compte.

Les moins-values et plus-values non réalisées se composent de la perte et gain de valeur sur le portefeuille en unités de compte au 31/12/2019, avec la hausse des marchés sur l'année 2019 par rapport à la baisse générale des marchés sur le dernier trimestre 2018.

A.4 Résultats des autres activités

Néant.

Validé en Conseil d'administration le 2 avril 2020

A.5 Autres informations

Néant.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Système de Gouvernance

CNP Luxembourg est une structure à taille humaine dont l'organisation s'adapte au volume de son activité et de ses besoins de gestion.

Depuis mars 2018, la direction générale est assurée par Jean-Mary Castillon. Le comité de direction réunit le directeur général, le responsable commercial et les responsables des fonctions clé actuariat, vérification de la conformité et gestion des risques.

Une équipe de 12 personnes en interne s'appuie ainsi sur l'intervention de prestataires externes pour la gestion administrative des contrats et une partie des travaux actuariels.

Le conseil d'administration de CNP Luxembourg était composé des membres suivants au 31 décembre 2019 :

- Marine de Bouchony (administratrice et Présidente)
- Yves Couturier (administrateur),
- Emmanuel Brutin (administrateur),
- Quentin Boudoux (administrateur)
- Carine Feipel (administratrice),
- Guillaume Kuch (administrateur et RFC Audit interne).

Le comité d'audit est composé des mêmes membres que le conseil d'administration et est présidé par Guillaume Kuch, par ailleurs responsable de la fonction clé Audit interne.

L'organigramme de la structure se présente au 31 décembre 2019 comme suit :



Les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'organisation sont définis en conformité avec les exigences de gouvernance requises par la directive Solvabilité 2.

La description des rôles et des fonctions est détaillée dans les sections qui suivent.

Le système de gouvernance de CNP Luxembourg s'organise autour d'un conseil d'administration qui prend part dans le processus ORSA en s'appuyant notamment sur les travaux réalisés par l'ensemble des fonctions clés.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de CNP Luxembourg s'inscrit dans la culture d'entreprise du Groupe CNP Assurances. Elle veille au respect de l'équité interne et de l'égalité entre les femmes et les hommes et demeure en lien avec le marché de l'assurance.

La rémunération globale de référence au sein de CNP Luxembourg est déterminée par niveau de responsabilité. Elle combine un ensemble d'éléments correspondant aux attentes du poste, aux données de marché externes et aux ratios de gestion internes, en veillant au respect de l'équité.

La rémunération présente différentes composantes, notamment le salaire fixe, la rémunération variable, des éléments de rémunération collectifs et des avantages en nature.

Le salaire fixe rémunère les missions permanentes du poste en fonction des responsabilités et des compétences. Il peut évoluer suite :

- à une mesure générale,
- à une mesure individuelle qui peut se traduire par une augmentation automatique ou une augmentation sur proposition du management, en lien avec l'entretien annuel d'appréciation,
- à une évolution lors d'un élargissement du périmètre d'action du collaborateur, après examen de sa situation individuelle.

La part de rémunération variable allouée à certains salariés rémunère les performances et objectifs en fonction des réalisations individuelles et collectives. Elle contribue à la déclinaison des orientations stratégiques et est un levier de management pour motiver et reconnaître les meilleurs contributeurs. Elle favorise ainsi le développement d'une culture managériale axée autour des objectifs annuels liés à la performance.

Le bénéfice à la part variable est déterminé en fonction du métier exercé et des responsabilités du poste. Le dispositif de rémunération variable applicable aux salariés exerçant une activité commerciale est lié à la performance commerciale ainsi qu'à la qualité des partenariats mis en place et du portefeuille ainsi constitué. Il ne comporte aucun élément de rémunération directement lié à la vente de contrats d'assurance individualisés.

Détermination de la part variable : l'enveloppe annuelle dédiée à la part variable de la rémunération destinée aux salariés éligibles est décidée par la direction générale en cohérence avec les résultats de CNP Luxembourg, la performance du Groupe et les budgets arrêtés. Cette part variable est fixée individuellement en fonction de la réalisation d'objectifs normés et déclinés en termes concrets lors de l'entretien annuel. La détermination du montant variable s'appuie sur un équilibre entre objectifs collectifs et individuels et une part qualitative valorisée par l'appréciation du manager. Sous réserve du dispositif spécifique pour les « preneurs de risques » imposant un versement différé, la part variable est versée annuellement.

En ce qui concerne les preneurs de risque, au sens de la directive Solvabilité 2, la part variable de la rémunération est flexible, différée et modulable.

- La flexibilité, qui permet à l'entreprise de conserver la plus grande souplesse en matière de bonus, voire ne verser aucune composante variable, est explicitement prévue dans les contrats de travail des personnes éligibles à une part de rémunération variable,
- Une part importante de la rémunération variable des « preneurs de risques » est différée selon les modalités suivantes :
 - Une fraction correspondant à 40% du montant de variable décidé en année N, pour la part de celui-ci qui dépasse 30 000 euros, est différée sur 3 ans : 20% en N+1, 10% en N+2, 10% en N+3. La franchise de 30 000 euros ne s'applique pas aux administrateurs,
 - Ce dispositif est mis en œuvre de manière progressive : à partir de 2017 pour le versement des rémunérations variables au titre de 2016, pour parvenir au dispositif cible en 2019, année de versement du variable décidé au titre des réalisations de 2018. La mise en œuvre est immédiate pour les dirigeants effectifs.
- La part de rémunération variable comprend une composante conditionnelle et modulable qui permet effectivement un ajustement à la baisse pour exposition aux risques actuels et futurs, tenant compte du profil de risque de l'entreprise et du coût du capital.
 - Conditions liées au respect des règles internes et externes et de la déontologie :
Le collaborateur perdra tout ou partie de la part différée de la rémunération en cas de sanction disciplinaire, mesure de nature équivalente ou acte formalisé motivés par le non-respect des règles internes (règles de procédures, d'éthique ou de déontologie) ou externes s'imposant au collaborateur,
 - Conditions liées à la performance de l'entreprise :
Si le résultat net part du Groupe (RNPG) est négatif sur un exercice N, le versement de la moitié des parts variables différées qui auraient dû être versées en N+1 est reporté à l'année suivante ; si le RNPG de l'exercice N+1 ne vient pas compenser en totalité la perte constatée en N, les montants reportés sont définitivement perdus. Étant donné que CNP Luxembourg a été créée en 2015 et que son business plan prévoit d'atteindre l'équilibre financier en 2021, cette disposition s'appliquera à compter de l'exercice comptable 2022.

Lorsque le collaborateur quitte l'entreprise, quel que soit le motif, le versement des variables différés obéit aux mêmes conditions et modalités.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

CNP Luxembourg respecte les exigences de compétence et d'honorabilité qui se matérialisent à travers les éléments suivants :

- *Mise en place d'une politique écrite*

CNP Luxembourg dispose d'une politique écrite décrivant les procédures applicables en matière de compétence et d'honorabilité des personnes dirigeant effectivement l'entreprise, des responsables de fonctions-clé ou de titulaires d'autres fonctions réglementées. Ces éléments de gouvernance s'inscrivent notamment dans le cadre des exigences de compétence et d'honorabilité du Groupe CNP Assurances.

Plus spécifiquement, la politique de compétence et d'honorabilité de CNP Luxembourg prévoit :

- un dispositif de formation continue,
- l'engagement, à la charge des personnes concernées, d'information immédiate en cas de changement dans leur situation,
- la revue et la mise à jour, tous les deux ans a minima, des dossiers formalisant l'honorabilité et la compétence.

- *Honorabilité:*

L'honorabilité de chaque personne dirigeant effectivement l'entreprise, responsable d'une des fonctions-clé ou titulaire d'une autre fonction réglementée au sein de CNP Luxembourg est appréciée au regard de l'évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle.

- *Compétence individuelle et collective*

CNP Luxembourg veille à ce que les personnes dirigeant effectivement l'entreprise et les titulaires de fonctions-clé ou réglementées disposent individuellement des qualifications, compétences, aptitudes et expériences professionnelles, lesquelles s'apprécient notamment au regard d'une évaluation des diplômes et qualifications professionnelles, des connaissances et de l'expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises, en tenant compte des différentes tâches qui ont été confiées à la personne concernée et, selon le cas, de ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion.

CNP Luxembourg veille également à ce que les membres de son conseil d'administration disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marché de l'assurance et des marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle, et d'exigences législatives et réglementaires applicables.

CNP Luxembourg a pu démontrer que l'ensemble de ces exigences d'honorabilité et de compétence était rempli par les membres de son conseil d'administration ainsi que son dirigeant agréé, les responsables des fonctions clés ou réglementées.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans le cadre plus large du dispositif global de contrôle, dont les principaux acteurs sont, au plus haut niveau de l'entreprise d'assurances, le conseil d'administration et la direction générale.

- Le conseil d'administration de CNP Luxembourg est chargé de définir les orientations stratégiques en matière de gestion des risques. En particulier, il lui appartient de valider l'appétence aux risques de l'entité et ses déclinaisons annuelles,

- Le directeur général pilote le dispositif de gestion des risques,
- Le responsable de la gestion des risques assure la fonction clé et pilote les missions s'y rapportant, telles que requises par la directive Solvabilité 2. Le titulaire de cette fonction rapporte au directeur général.

Le conseil d'administration de CNP Luxembourg a défini et formalisé l'appétence aux risques de la compagnie. Celle-ci gouverne l'ensemble du dispositif d'évaluation interne et prospective des risques et de la solvabilité de CNP Luxembourg en ligne avec l'appétence aux risques du Groupe CNP Assurances.

Cette appétence nécessite de respecter un niveau consolidé des risques pris par le Groupe qui ne conduise pas à un taux de couverture du SCR inférieur à un certain seuil, en cas de réalisation d'aléas défavorables sur l'ensemble des principaux facteurs de risques.

Le besoin global de solvabilité (ci-après BGS) de CNP Luxembourg est défini comme le niveau de capital permettant de respecter l'appétence aux risques définie ci-dessus à l'horizon du plan stratégique.

Les scénarios de stress ORSA cumulent des stress sur les principaux facteurs de risques financiers, techniques et opérationnels auxquels sont exposés CNP Luxembourg et le Groupe CNP Assurances. Le calibrage de ces stress est réalisé en s'appuyant notamment sur l'analyse de données historiques de la filiale, ou le cas échéant de celles du Groupe. Sur les facteurs de risques financiers, le calibrage des stress vise à définir des niveaux absolus de stress afin d'apporter la stabilité, indispensable au pilotage à moyen terme de la solvabilité de la filiale et du Groupe.

Les facteurs de risques considérés dans l'évaluation correspondent aux risques propres à CNP Luxembourg, complétés de ceux identifiés par le Groupe, au-delà de ceux retenus dans le cadre réglementaire.

Le BGS est évalué à l'appui des prévisions macro-économiques et des perspectives de développement de CNP Luxembourg, définies sur l'horizon de la planification stratégique. Son niveau est obtenu par le calcul des éléments de couverture et de besoin en capital réglementaire les plus défavorables pour la compagnie sur l'horizon du plan stratégique, suite à l'application des scénarios de stress ORSA.

Un excédent ou un déficit est ensuite déterminé par différence entre le BGS et le capital disponible à date. En cas d'excédent, l'appétence aux risques de CNP Luxembourg est respectée à l'horizon du plan stratégique. En cas de déficit, des mesures adéquates sont envisagées afin d'atteindre le taux de couverture cible.

Ce BGS permet :

- d'encadrer le niveau de risque global pris par CNP Luxembourg dans l'exercice de son activité,
- de fixer des limites opérationnelles de risque au niveau de la compagnie,
- de prendre des décisions qui tiennent compte d'une rémunération adaptée au niveau de risque alloué.

B.4 Système de contrôle interne

Dispositif de contrôle interne

En 2018 dans le cadre du déploiement du contrôle interne, CNP Luxembourg a construit sa cartographie des risques afin de répertorier l'ensemble des risques auxquels la compagnie est ou pourrait être exposée dans l'exercice de son activité et susceptibles d'impacter sa performance ou sa situation

financière. En effet, la dimension pluriannuelle de l'ORSA impose de tenir compte non seulement des risques existants mais également des risques liés aux activités futures de CNP Luxembourg.

Afin d'assurer l'exhaustivité de l'inventaire et de faciliter l'identification systématique des risques, ces derniers ont été catégorisés.

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la société, le conseil d'administration et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle interne de CNP Luxembourg s'inscrit dans un environnement comprenant un système de délégation interne et de principes fondamentaux développés dans des documents tels que les politiques et le code de bonne conduite Groupe.

Ce dispositif comprend plusieurs niveaux :

- des contrôles de 1^{er} niveau, que chaque fonction opérationnelle ou support a l'obligation de mettre en place afin de maîtriser les risques relevant de son périmètre de compétence,
- un 2^{ème} niveau de contrôle couvrant les exigences de la directive Solvabilité 2 avec les fonctions clés (gestion des risques, vérification de la conformité et fonction actuarielle) et le dispositif de contrôle permanent,
- un 3^{ème} niveau de contrôle périodique assuré par la fonction clé d'audit interne.

Des réunions de coordination se tiennent régulièrement entre les fonctions de contrôle - gestion des risques, vérification de la conformité, actuariat et audit interne.

CNP Luxembourg met en œuvre une organisation et un dispositif de vérification de la conformité en adéquation avec la directive Solvabilité 2. La fonction clé vérification de la conformité est directement rattachée au directeur général de CNP Luxembourg auquel elle rend compte. Elle assume un rôle de conseil auprès de la direction générale et du conseil d'administration. Elle évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de CNP Luxembourg et procède à l'identification et l'évaluation du risque de conformité. Elle fournit par ailleurs un appui aux fonctions opérationnelles ou supports et formule des avis sur les dossiers qu'elle examine.

La responsable de la fonction clé vérification de la conformité assure également la fonction juridique de CNP Luxembourg et est membre du comité directeur. Le comité de direction réunit le directeur général, le responsable commercial et les responsables des fonctions clé actuariat, vérification de la conformité et gestion des risques. Présidé par son directeur général, ce comité traite deux fois par an de la conformité. Une fois par an, il lui est présenté un bilan des travaux de la fonction vérification de la conformité et un rapport sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La fonction conformité coordonne enfin son action avec les fonctions de gestion des risques et d'audit interne.

La responsable de la fonction clé de vérification de la conformité est également responsable du contrôle de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et a un statut de déclarant auprès de la Cellule de Renseignement Financier du parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Politique de conformité - validée par le conseil d'administration le 4 décembre 2019

La politique de conformité ainsi que ses évolutions sont soumises à la validation annuelle du conseil d'administration de CNP Luxembourg.

Le périmètre de la fonction conformité couvre la conformité des activités de CNP Luxembourg aux lois et réglementations applicables au Luxembourg et dans les pays dans lesquels elle exerce ses activités d'assurance ainsi qu'aux règles internes du Groupe CNP Assurance.

Ainsi, la fonction conformité détecte, identifie, évalue et prévient les risques de non-conformité et délivre ses conseils notamment dans les domaines suivants :

- **Gouvernance** : mise en place opérationnelle des obligations réglementaires ; adéquation de la comitologie ; vérification des qualités professionnelles des tiers et contrôle des processus en place ;
- **Déontologie / éthique** : diffusion du code de conduite Groupe et sensibilisation du personnel aux règles édictées par le Groupe ; prévention et gestion des conflits d'intérêts, notamment le délit d'initié ; mise en œuvre du dispositif de lutte contre la corruption et diffusion du dispositif d'alerte qui s'y associe; respect et protection des données des collaborateurs, clients et tiers ;
- **Protection des données à caractère personnel** : La protection des données personnelles des clients, collaborateurs ou tiers s'effectue sous la responsabilité du DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des données). Le DPO veille à la protection des données en pilotant les actions de sensibilisation et de conseil, le contrôle du respect de la réglementation applicable (support à la contractualisation, traitement des demandes d'accès) la gestion des violations des données, la rédaction des analyses d'impact etc. ;
- **Protection de la clientèle, pratiques commerciales et respect du client**: notamment connaissance client, devoir de conseil, information de la clientèle, traitement des réclamations, validation des produits et des documents contractuels, adéquation des produits avec la clientèle cible, vérification des choix de distribution, transparence, publicité et documentation commerciale, règles de commercialisation des contrats, conventions avec les partenaires, intermédiaires ou délégataires, vente à distance, concurrence loyale, mise en œuvre des règles résultant de la transposition des textes européens applicables à l'activité d'assurance sous l'angle client (DDA et PRIIPs) ;
- **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme** : mise à jour régulière de la classification des risques ; établissement d'une politique et des procédures qui en découlent ; validation des clauses type LBC/FT ; contrôles de second niveau de l'activité ; gestion des mesures de gel des avoirs et embargos ; avis/expertise sur les entrées en relation complexes (notamment avec les personnes politiquement exposées) ; vérification des contrôles mis en place par le départements opérationnels ;
- **Lutte contre la fraude à l'assurance** (prévention, détection et gestion du risque de fraude interne et externe) : échanges avec les autorités ou organisations professionnelles ; élaborations d'enquêtes et avis.

Les travaux de la fonction conformité de CNP Luxembourg consistent en :

- Décliner opérationnellement la veille réglementaire,
- Identifier et évaluer les risques de non-conformité et contrôles associés,
- Etablir les politiques, normes et procédures en matière de conformité,
- Contrôler et vérifier des éléments de conformité,
- Evaluer l'adéquation des mesures engagées pour prévenir les risques de non-conformité
- Participer aux filières Conformité et LCB/FT Groupe
- Former et sensibiliser les collaborateurs,
- Conseiller et alerter les organes de direction.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est portée par un administrateur, Guillaume Kuch, depuis le 4 avril 2017. Ce dernier exerce la fonction clé audit interne au sens de Solvabilité 2 et n'exerce aucune autre fonction clé au sein de l'entreprise.

A compter du 1er janvier 2016, la réalisation opérationnelle des travaux d'audit interne est assurée par la direction de l'audit interne de CNP Assurances qui dispose de moyens d'audit lui permettant de réaliser des missions de contrôle de 3ème niveau.

La direction de l'audit interne de CNP Assurances, assurant les travaux d'audit pour le compte de CNP Luxembourg, établit son programme de travail sur la base d'une vision pluriannuelle visant à couvrir le périmètre d'audit, dans le cadre d'une périodicité qui ne saurait dépasser cinq ans pour les activités potentiellement exposées aux risques et d'un an sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le plan annuel d'audit s'appuie, en particulier, sur les risques identifiés par les instances de gouvernance de CNP Luxembourg et leur cotation, les orientations stratégiques de CNP Luxembourg, et les évolutions de son environnement légal et réglementaire.

Ce plan prévoit une part de flexibilité pour s'adapter au contexte économique, aux risques de l'entreprise, et aux évolutions organisationnelles de celle-ci et répondre ainsi à de nouveaux besoins. Dans ce cadre, des arbitrages sont alors opérés après consultation du directeur général.

La direction de l'audit interne de CNP Assurances, assurant les travaux d'audit pour le compte de CNP Luxembourg, peut mener des missions portant notamment sur :

- La sécurité des opérations, la qualité du dispositif de contrôle interne et de conformité, le respect des procédures, lois et règlements en vigueur,
- L'efficacité des organisations, des processus, des projets et des systèmes d'information mis en place,
- L'alignement des moyens et des méthodes de pilotage mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise,
- Les processus et activités partagés avec les partenaires et sous-traitants de l'entreprise,
- Le suivi des plans de correction à la suite d'un audit interne ou externe ou d'une autorité de contrôle.

Le responsable de la fonction rapporte périodiquement au conseil d'administration de CNP Luxembourg. Il lui présente, pour approbation, sa politique d'audit, son programme d'audit et expose son bilan annuel d'activité. Les principaux points d'audit sont exposés ainsi que le suivi des recommandations et les modifications significatives du plan annuel initialement approuvé. La direction de l'audit interne de CNP Assurances tient à la disposition du conseil d'administration les rapports détaillés des missions réalisées.

L'affectation sur les missions d'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Par ailleurs, le responsable de la mission d'audit interne ne peut, pendant un an au moins, réaliser des missions d'audit sur son ancien domaine de responsabilité.

Enfin, l'audit interne ne contribue pas à la mise en œuvre des recommandations : les plans d'actions sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle de CNP Luxembourg a pour rôle d'analyser la cohérence, les forces et les faiblesses (ou points d'incertitude) du pilotage technique de la compagnie dans toutes ses dimensions (tarification, souscription, provisionnement, réassurance).

Ces analyses sont communiquées au moins annuellement au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport actuariel.

Par ailleurs, la fonction actuarielle présente au comité de direction de la compagnie les éléments ayant un impact significatif sur les provisions pour arbitrage au niveau de CNP Luxembourg (en se référant notamment aux seuils de matérialité définis dans la politique de provisionnement prudentiel).

Le comité de direction de CNP Luxembourg se compose du directeur général, du responsable commercial et des responsables des fonctions clé actuariat, vérification de la conformité et gestion des risques. Présidé par le directeur général, il se réunit a minima dix fois par an.

Les modifications de données, hypothèses ou modèles doivent être arbitrées par la fonction actuarielle, étant entendu que le comité de direction sera consulté pour validation des orientations prises.

La fonction actuarielle est en charge de la coordination des calculs de provisions techniques, du contrôle de la qualité des données utilisées pour réaliser les calculs et de l'émission d'un avis sur les politiques de souscription et de réassurance.

En accord avec la réglementation en vigueur, la responsabilité de la fonction actuarielle est portée par une personne présentant une connaissance et une pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entité et qui peuvent démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Le rapport actuariel est élaboré par la fonction actuarielle de CNP Luxembourg, suite à la clôture annuelle des comptes de l'entité

B.7 Sous-traitance

La sous-traitance des activités critiques de CNP Luxembourg a été inscrite dans son projet de création.

Tout en veillant à gérer les risques liés à cette sous-traitance, ce choix rentre dans le cadre de la politique de sous-traitance du Groupe CNP Assurances :

- *Modèle d'entreprise* : décision de sous-traiter certaines activités pour des raisons stratégiques liées au démarrage ex nihilo d'une activité d'assurance - *pour CNP Luxembourg* : *gestion administrative des contrats d'assurances et des sinistres*,
- *Ressources* : *recours à la sous-traitance faute de disposer des ressources en interne (outils – gestion administrative des contrats et des sinistres - et compétences (comptabilité, fiscalité et actuariat) ou pour assurer une flexibilité (notamment en cas de suractivité)*,
- *Savoir-faire* : *possibilité de sous-traiter des activités pour lesquelles la société ne possède pas le savoir-faire au démarrage de son activité - pour CNP Luxembourg* : *comptabilité, fiscalité et actuariat*.

Dans le cadre de la sous-traitance d'activités d'assurance, les principes définis par CNP Luxembourg sont :

- *Maîtrise opérationnelle de l'activité sous-traitée* : CNP Luxembourg conserve la capacité à évaluer les activités du sous-traitant. Cette maîtrise passe notamment par la formalisation des processus sous-traités et des modes opératoires d'exécution de la prestation, corpus documentaire validé par l'entreprise d'assurances,
- *Adéquation des moyens mis en œuvre pour maîtriser les risques, afin de maintenir le niveau d'efficacité et les gains attendus de la sous-traitance* : les moyens mis en place pour surveiller l'activité sous-traitée sont proportionnels à l'importance de cette activité et au coût qu'elle représente pour CNP Luxembourg,
- *Maintien voire augmentation de la qualité et de la productivité par rapport à une exécution en interne de l'activité,*
- *Respect de l'ensemble des règles éthiques et déontologiques édictées par le Groupe CNP Assurances.*

CNP Luxembourg accorde une importance fondamentale au principe de continuité des opérations lorsque la société choisit un sous-traitant. Ainsi, un des critères essentiels du choix du sous-traitant est la résilience de son plan de continuité d'activité.

Chaque année, les quatre fonctions clés au sens de Solvabilité 2 (actuarielle, audit interne, vérification de la conformité, gestion des risques) organisent une réunion du comité de sous-traitance. Celui-ci approuve le rapport annuel de sous-traitance de la société, qui est ensuite transmis au comité de direction de CNP Luxembourg ainsi qu'à CNP Assurances. Le comité s'est réuni en le 19 juin 2019 et a conclu à la bonne maîtrise du dispositif de sous-traitance.

Par rapport au moment de son lancement et conformément à ses engagements, CNP Luxembourg a progressivement internalisé l'activité actuarielle en recrutant un responsable actuariat, par ailleurs titulaire de la fonction clé Actuariat, et un étudiant actuariaire en alternance. Le recours à un cabinet tiers a pour seul objet l'assistance sur la production des états réglementaires.

Par ailleurs, la comptabilité a été internalisée au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, à cette même date, la gestion administrative des contrats est désormais la principale activité sous-traitée et la seule critique. Un responsable des opérations a été nommé début 2018 afin notamment de piloter l'activité du délégataire au plus près. Le dispositif consiste en la tenue de quatre comités de pilotage annuels, d'un comité de gestion hebdomadaire et d'un suivi au quotidien.

B.8 Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

Les principaux risques auxquels sont soumis CNP Luxembourg sont les risques de souscription. Ils représentent 61% du SCR avant diversification. Les principaux risques de souscription sont le risque de rachats et de frais ('augmentation des coûts).

En 2020, le développement de la pandémie de COVID-19 a pour effet de mettre en évidence un certain nombre de risques auxquels la solvabilité et le résultat du groupe CNP Assurances sont sensibles. A fin mars 2020, la solidité financière de CNP Assurances, qui résulte d'une politique de gestion des risques très prudente en continuité avec la stratégie de long-terme de l'entreprise, n'est pas remise en cause et le taux de couverture de la solvabilité du groupe CNP Assurances demeure à un niveau élevé.

Dans ce contexte, il est à noter que toutes les projections présentées dans ce rapport ont été réalisées avant l'émergence de la pandémie et s'appuient donc sur des hypothèses économiques à la date de clôture.

C.1 Risque de souscription

Les produits commercialisés par CNP Luxembourg combinent un support en euros, avec une garantie en capital et une participation aux bénéfices discrétionnaire, et des supports en unités de compte. La part des unités de compte dans la collecte est amenée à croître dans le temps et la part correspondant au support en euros est réassurée à 100% auprès de CNP Assurances.

Au vu de cette réassurance mise en place et du faible risque de souscription sur les UC, le risque de souscription de CNP Luxembourg est contenu. Le risque de souscription est essentiellement porté par le risque de rachats et de frais.

	2019	2018	2017
SCR Vie	16 325 186	7 161 928	3 216 575
Mortalité	124 203	14 239	6 850
Longévité	243 699	152 249	187 675
Rachat	12 929 799	5 634 444	1 939 637
Dépenses	5 292 889	2 361 058	1 702 601
CAT	29 614	5 150	355

L'augmentation du SCR est en ligne avec l'augmentation de l'encours. Cependant on observe une augmentation légèrement plus rapide du SCR de Rachat (+129%) et du SCR Dépenses (+124%) pour les raisons suivantes :

- L'encours de CNP Luxembourg est en forte croissance (+86%),
- Les coûts de gestion sont également en croissance (+62%).

Un ralentissement de l'augmentation de l'encours expliqué par un rachat de masse aurait pour conséquence de pénaliser la rentabilité par la perte directe des rendements sur la durée de vie du contrat conjuguée à la perte de productivité du fait de l'augmentation des coûts en proportion de l'encours.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché de CNP Luxembourg est principalement impacté par les risques actions et baisse des taux. La réassurance pour le support en euros ainsi que le processus de sélection adapté des unités de comptes permettent de limiter le risque de marché.

C.3 Risque de crédit

Le risque de défaut de contrepartie de CNP Luxembourg est afférent à l'exposition au réassureur dans le cadre de la réassurance à 100% du support en euros de CNP Assurances.

Concernant le risque de défaut lié à la réassurance, un programme de nantissement de titres est mis en place par le réassureur CNP Assurances pour couvrir à tout moment au moins 110% de l'exposition.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité ne fait pas l'objet d'un module spécifique de la formule standard Solvabilité 2. Cependant, le risque de liquidité porte sur les fonds propres et les supports en unité de compte du fait de la réassurance sur les supports en euros. Ce risque est faible sur les fonds propres, le fonds d'investissement étant de bonne taille et ses parts étant échangeables au jour le jour sur un marché coté réglementé. Par ailleurs, le risque de liquidité est un élément fondamental dans la sélection des UC proposées.

C.5 Risque opérationnel

CNP Luxembourg a démarré son activité en janvier 2016. Ainsi la croissance du chiffre d'affaires et des encours sur l'horizon de projection implique une croissance de la structure et des risques opérationnels pouvant en découler, y compris le risque de sous-traitance sur l'ensemble des activités déléguées. Pour les maîtriser, une gestion et un suivi opérationnels de ces risques ainsi que des contrôles spécifiques sont mis en place.

Cela comprend la politique de gestion des risques opérationnels, les processus d'identification, d'analyse et de reporting des risques opérationnels, la politique de sous-traitance, la politique de sécurité des systèmes d'information, le plan d'urgence et le contrôle interne.

Par ailleurs, le capital requis au titre du risque opérationnel a été évalué de manière forfaitaire, selon la formule standard, et fait l'objet d'un stress spécifique appliqué dans l'ORSA.

Un des risques importants porté par CNP Luxembourg est le risque de perte liée à la défaillance du gestionnaire administratif des contrats. CNP Luxembourg a pour objectif en 2020 de sécuriser l'activité en matière de gestion des contrats en internalisant la gestion. Cela aura également pour conséquence d'optimiser les coûts récurrents

C.6 Autres risques importants

CNP Luxembourg bénéficie du contrat d'assurance du Groupe CNP Assurances relatif au cyber-risque.

Une revue régulière du portefeuille de partenaires est effectuée afin de s'assurer de l'alignement des intérêts de CNP Luxembourg et de ceux de ses partenaires, tout en s'assurant du respect des intérêts des clients.

C.7 Autres informations

En 2020, le développement de la pandémie de COVID-19 a pour effet de mettre en évidence un certain nombre de risques auxquels la solvabilité et le résultat du groupe CNP Assurances sont sensibles.

Des impacts potentiels sont notamment déjà visibles en mars 2020 concernant le risque actions, le risque de crédit, le risque de change, les risques de mortalité et d'arrêt de travail ou les risques opérationnels de bonne exécution des processus.

Dans ces conditions inhabituelles, un dispositif de fonctionnement de crise a été mis en place en mars à tous les niveaux de CNP Luxembourg. Tous les collaborateurs se sont organisés en télétravail assurant ainsi une continuité intégrale de service.

La solidité financière du groupe CNP Assurances résulte d'une politique de gestion des risques très prudente en continuité avec la stratégie de long-terme de l'entreprise : cela a permis de constituer des plus-values latentes importantes, complétées par des couvertures actions, des couvertures du risque de change et des couvertures du risque de taux d'intérêt. Les niveaux de marché au cours de la dernière période ont par ailleurs permis de constituer un important volant de liquidité.

Dans les circonstances de marché actuelles, le taux de couverture de la solvabilité du groupe CNP Assurances demeure en mars 2020 à un niveau élevé.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

La valorisation des actifs de l'entité CNP Luxembourg, repose sur les méthodes et principes appliqués par le Groupe CNP Assurances.

- Actifs incorporels

A ce stade, dans son bilan Solvabilité 2, CNP Luxembourg a retenu, par prudence, une valeur nulle pour l'ensemble des actifs incorporels en l'absence d'étude approfondie sur les marchés sous-jacents de ces actifs.

- Immeubles d'exploitation, de placement

Les immeubles d'exploitation et de placement ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées, sont évalués dans le bilan Solvabilité 2 selon leur valeur d'expertise (déterminée sur la base d'une expertise quinquennale actualisée chaque année effectuée par un expert accepté par l'autorité de contrôle) ou valeur équivalente pour les actifs immobiliers détenus par les entités hors de France.

- Actifs financiers

La valorisation des actifs financiers de CNP Luxembourg s'appuie sur la méthodologie et les principes adoptés par le Groupe CNP Assurances, dans la mesure où la nature du portefeuille d'actifs de CNP Luxembourg est similaire à celle du groupe. Par ailleurs lorsqu'une valorisation existe au niveau du Groupe pour des actifs financiers détenus également par CNP Luxembourg, la filiale retient la valeur des actifs telle qu'évaluée par CNP Assurances.

D.2 Provisions techniques

CNP Luxembourg procède à l'évaluation des provisions techniques conformément à la législation luxembourgeoise, à la réglementation prudentielle en vigueur et aux méthodes de provisionnement définies par le Groupe CNP Assurances, décrites ci-dessous :

Assurance vie

La projection des flux de trésorerie en assurance vie est fondée sur une approche contrat par contrat. Des regroupements de contrats (*model points*) sont cependant possibles lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge induite pour l'entreprise.

Les conditions d'application de cette mesure sont précisées par les textes réglementaires.

Concernant les contrats d'assurance vie avec participation aux bénéfices discrétionnaire ou les contrats comportant des garanties ou options financières, le Groupe préconise l'utilisation de simulations stochastiques pour évaluer les provisions techniques. Les simulations stochastiques doivent prendre en compte les futures décisions de gestion. Pour les estimations de provisions techniques modélisées comme de la Vie qui ne nécessitent pas d'approche stochastique, les méthodes analytiques ou déterministes peuvent être utilisées.

Dans le cas de CNP Luxembourg, les investissements avec participation aux bénéfices sont réassurés à 100%, suivant les termes du traité de réassurance A1038. La méthodologie déterministe employée pour l'évaluation des provisions techniques est présentée dans le rapport de validation.

Lorsqu'une méthode est définie, cette dernière doit vérifier les deux critères suivants :

- La modélisation est réaliste (par exemple, les flux de trésorerie projetés sont représentatifs des évolutions démographiques, juridiques, médicales ou économiques attendues),
- La modélisation reflète le caractère incertain des flux de trésorerie futurs.

Horizon de projection

Les polices en portefeuille sont projetées jusqu'à leur terme en prenant en compte la frontière du contrat définie par la directive Solvabilité 2 pour les éventuelles primes futures et les garanties associées des polices en portefeuilles.

L'horizon de projection des polices est égal à la maturité la plus longue des contrats existant en portefeuille bornée à 50 ans.

Courbe de taux sans risque

La meilleure estimation correspond à l'espérance mathématique des *cashflows* futurs actualisés en se fondant sur la courbe de taux sans risque appropriée.

La courbe de taux sans risque utilisée est conforme aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 et les normes Groupe. Elle inclut notamment un ajustement de risque de crédit (*credit risk adjustment*) et inclut une correction pour volatilité (*volatility adjustment*) selon les exigences réglementaires européennes.

Réassurance

Le best estimate (BE) des engagements est calculé brut et net de réassurance. Un calcul du BE cédé est effectué par écart entre le BE brut et le BE net.

Evaluation des options contractuelles et garanties financières

Les options contractuelles et garanties financières importantes intégrées aux contrats doivent être identifiées et prises en compte dans l'évaluation des provisions techniques.

Comportement des assurés

Le comportement des assurés peut avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs via l'exercice ou non d'une option. Les hypothèses relatives au comportement des assurés doivent reposer sur des données statistiques et empiriques appropriées, c'est-à-dire représentatives du comportement futur anticipé. La modélisation du comportement des assurés doit s'appuyer sur les données historiques, en ne prenant pas en compte les cas où les options se situaient en dehors de la monnaie.

Le comportement des assurés dépend notamment des marchés financiers et de la stratégie de l'assureur.

Dans le cas de CNP Luxembourg, son démarrage d'activité récent ne lui permettant pas de prétendre à un historique de données exploitable statistiquement, la modélisation du comportement des assurés est fondée dans un premier temps sur les hypothèses de produits similaires de CNP Assurances, notamment celles des contrats d'assurance vie haut de gamme.

A terme, l'objectif de CNP Luxembourg est de pouvoir utiliser les données historiques collectées sur les contrats commercialisés afin de définir une modélisation des comportements des assurés, spécifique à l'entité, qui devra être proposée par la fonction actuarielle de CNP Luxembourg et validée par le Groupe.

Futures décisions de gestion (management actions)

Les méthodes et techniques appliquées à l'estimation des flux de trésorerie futurs, et donc à l'évaluation des provisions pour passifs d'assurance, tiennent compte des décisions de gestion que l'entité pourrait prendre ultérieurement, telles que :

- politique de distribution de la participation aux bénéfices,
- modification des tarifs, etc.

Au vu de la réassurance à 100% du support en euros auprès de CNP Assurances, les décisions de gestion liées au support en euros formulées par le réassureur sont également appliquées par CNP Luxembourg.

Frais

L'ensemble des frais relatifs aux engagements de l'assureur est pris en compte. Cela concerne notamment:

- les coûts allouables directement à un sinistre, un contrat ou une transaction,
- les coûts non affectés : il s'agit des coûts subis par l'assureur dans l'hypothèse d'une continuité ou d'un lancement d'activité.

Les hypothèses de frais tiennent compte de l'anticipation des augmentations de coûts par prise en compte d'une inflation basée sur les hypothèses économiques retenues par le Groupe.

Taxes

Les provisions techniques sont calculées avant impôt sur les sociétés. Les taxes facturées aux souscripteurs ou devant être payées par l'entreprise d'assurance pour régler ses engagements sont prises en compte.

D.3 Autres passifs

- Impôts différés

Dans le cadre du bilan prudentiel, les impôts différés (actifs et passifs) sont calculés sur la base de la différence entre la valeur dans le bilan Solvabilité 2 et la valeur fiscale de chaque élément d'actif ou de passif.

- Passifs subordonnés

Les titres subordonnés émis par CNP Luxembourg sont évalués à leur valeur économique retraitée de l'effet des variations du risque de crédit propre à CNP Luxembourg, c'est-à-dire, correspondant à la valeur des flux futurs actualisés à un taux égal à la somme du taux sans risque et du spread de crédit à l'émission versés aux détenteurs de titres. Néanmoins, à fin 2019, CNP Luxembourg n'avait pas encore émis de titres subordonnés.

- Autres passifs

Les passifs, autres que les provisions techniques, sont évalués selon la valeur économique des dettes à date de valorisation.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5 Autres informations

Néant.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

La gestion de capital de CNP Luxembourg est soumise à des principes directeurs définis dans la politique de gestion de capital de l'entreprise, en conformité avec les orientations du Groupe CNP Assurances.

En application de ces principes, la gestion de capital de CNP Luxembourg s'inscrit dans le cadre du processus annuel de planification stratégique ORSA et donne lieu à la production chaque année d'un plan à moyen terme de gestion du capital, validé par le conseil d'administration de CNP Luxembourg après avis de CNP Assurances.

Le plan à moyen terme de gestion du capital est défini annuellement dans la suite de l'exercice de planification stratégique et s'inscrit dans le cadre général posé par cet exercice, en termes d'augmentation de capital, de paiement de dividendes, etc.

Il prend ainsi en compte les projections de solvabilité à partir des travaux menés dans le cadre de cette planification stratégique.

A sa création, la filiale CNP Luxembourg, a souscrit un capital de 32 millions d'euros auprès de son actionnaire CNP Assurances. A fin 2018, le capital avait été entièrement libéré.

Les fonds propres de base sont composés d'éléments classés en capital Tier 1.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont calculés par CNP Luxembourg conformément à la Formule Standard réglementaire, telle que décrite dans les actes délégués de la directive Solvabilité 2.

Aucun modèle interne partiel ni total n'est appliqué par CNP Luxembourg pour le calcul du SCR.

Au 31 décembre 2019, les montants de SCR et de MCR, tels que reportés sur les états de solvabilité annuels, permettent d'obtenir les ratios de solvabilité suivants :

- Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis : 113%
- Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis : 484%

CNP Luxembourg respecte ainsi les exigences réglementaires en termes de couverture du SCR et du MCR ainsi que le niveau d'appétence fixé par le Groupe CNP Assurances de 110%. Par ailleurs au 31 décembre 2018, le ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis était de 208% et le ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis était de 664%. La diminution du ratio s'explique par la croissance de l'encours sans modification du capital en 2019 (via libération ou augmentation de capital) contrairement aux années précédentes. CNP Luxembourg envisage donc une augmentation de capital en 2020 afin d'accompagner sa croissance avec un niveau de couverture plus élevé.

Le bilan des projections ORSA présenté ci-dessus permet de mener à une couverture de l'appétence continue qui s'explique de la manière suivante en central.

Les années suivantes, l'augmentation du SCR s'explique par la croissance de la collecte : le montant de PM augmente de 193% entre Y0 et Y5. De ce fait, le SCR augmente également fortement (+174% entre Y0 et Y5). D'un autre côté, les fonds propres sont impactés par l'augmentation de la valeur du stock.

Par ailleurs, l'appétence au risque est couverte quel que soit le scénario ORSA.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Néant.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

CNP Luxembourg utilise la formule standard pour ses calculs.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant.

E.6 Autres informations

Néant.

F. Etats réglementaires QRT

S.02.01.01 – Bilan

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0,00
Deferred tax assets	R0040	
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	21 245 323,85
Property (other than for own use)	R0080	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	
Equities	R0100	0,00
Equities - listed	R0110	
Equities - unlisted	R0120	
Bonds	R0130	0,00
Government Bonds	R0140	
Corporate Bonds	R0150	
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	21 245 323,85
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	405 045 746,30
Loans and mortgages	R0230	0,00
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	1 329 114 651,96
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00
Non-life excluding health	R0290	
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 329 114 651,96
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 329 114 651,96
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	
Reinsurance receivables	R0370	1 463 049,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	4 500,00
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	4 830 556,25
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	25 961,91
Total assets	R0500	1 761 729 789,27

Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	0,00
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	
Risk margin	R0550	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	
Risk margin	R0590	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	1 310 942 109,25
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	1 310 942 109,25
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	1 310 942 109,25
Risk margin	R0680	0,00
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	415 926 440,91
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	399 655 135,21
Risk margin	R0720	16 271 305,70
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	
Provisions other than technical provisions	R0750	
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	
Deferred tax liabilities	R0780	1 831 504,56
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	3 135 746,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	919 237,00
Reinsurance payables	R0830	100 000,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 103 965,00
Subordinated liabilities	R0850	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	
Total liabilities	R0900	1 734 959 002,72
Excess of assets over liabilities	R1000	26 770 786,55

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: life insurance obligations		Total
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	
		C0220	C0230	
Premiums written				
Gross	R1410	438 674 636,89	354 259 842,23	792 934 479,12
Reinsurers' share	R1420	583 622 847,73		583 622 847,73
Net	R1500	-144 948 210,84	354 259 842,23	209 311 631,39
Premiums earned				
Gross	R1510	438 674 636,89	354 259 842,23	792 934 479,12
Reinsurers' share	R1520	583 622 847,73		583 622 847,73
Net	R1600	-144 948 210,84	354 259 842,23	209 311 631,39
Claims incurred				
Gross	R1610	19 418 466,90	15 043 645,66	34 462 112,56
Reinsurers' share	R1620	19 466 389,63		19 466 389,63
Net	R1700	-47 922,73	15 043 645,66	14 995 722,93
Changes in other technical provisions				
Gross	R1710	578 684 025,62	209 259 271,80	787 943 297,42
Reinsurers' share	R1720	578 684 025,62		578 684 025,62
Net	R1800	0,00	209 259 271,80	209 259 271,80
Expenses incurred				
Administrative expenses				
Gross	R1910	2 900 447,89	1 243 049,09	4 143 496,98
Reinsurers' share	R1920			0,00
Net	R2000	2 900 447,89	1 243 049,09	4 143 496,98
Investment management expenses				
Gross	R2010		425 134,27	425 134,27
Reinsurers' share	R2020			0,00
Net	R2100	0,00	425 134,27	425 134,27
Claims management expenses				
Gross	R2110	25 000,00	15 000,00	40 000,00
Reinsurers' share	R2120			0,00
Net	R2200	25 000,00	15 000,00	40 000,00
Acquisition expenses				
Gross	R2210	2 393 880,28	1 025 948,69	3 419 828,97
Reinsurers' share	R2220			0,00
Net	R2300	2 393 880,28	1 025 948,69	3 419 828,97
Overhead expenses				
Gross	R2310	2 090 394,85		2 090 394,85
Reinsurers' share	R2320			0,00
Net	R2400	2 090 394,85	0,00	2 090 394,85
Other expenses				
	R2500			
Total expenses	R2600			10 118 855,07
Total amount of surrenders	R2700			0,00

S.05.02.01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)	Total for top 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
		C0080	FR C0090	C0140
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110	55 809 000,00	737 125 479,12	792 934 479,12
Reinsurers' share	R0140	38 673 123,30	544 949 724,43	583 622 847,73
Net	R0200	17 135 876,70	192 175 754,69	209 311 631,39
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210	55 809 000,00	737 125 479,12	792 934 479,12
Reinsurers' share	R0240	38 673 123,30	544 949 724,43	583 622 847,73
Net	R0300	17 135 876,70	192 175 754,69	209 311 631,39
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310		34 462 112,56	34 462 112,56
Reinsurers' share	R0340		19 466 389,63	19 466 389,63
Net	R0400	0,00	14 995 722,93	14 995 722,93
Changes in other technical provisions				
Gross - Direct Business	R0410	56 522 759,82	731 420 537,60	787 943 297,42
Reinsurers' share	R0440	39 035 282,24	539 648 743,38	578 684 025,62
Net	R0500	17 487 477,58	191 771 794,22	209 259 271,80
Expenses incurred	R0550	8 095 084,06	2 023 771,01	10 118 855,07
Other expenses	R1200			
Total expenses	R1300			10 118 855,07

S.12.01.01 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Index-linked and unit-linked insurance				Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
		Insurance with profit participation		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00	0,00			0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best Estimate						
Gross Best Estimate	R0030	1 310 942 109,25		399 655 135,21	0	1 710 597 244,46
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	1 329 114 651,96		0,00	0,00	1 329 114 651,96
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	1 329 114 651,96		0	0	1 329 114 651,96
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0	0	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00		0	0	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	1 329 114 651,96		0	0	1 329 114 651,96
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	-18 172 542,71		399 655 135,21	0,00	381 482 592,50
Risk Margin	R0100	0,00	16 271 305,70			16 271 305,70
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0	0			0,00
Best estimate	R0120	0		0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0	0			0,00
Technical provisions - total	R0200	1 310 942 109,25	415 926 440,91			1 726 868 550,16
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	-18 172 542,71	415 926 440,91			397 753 898,20
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	1 310 942 109,25	399 655 135,21			1 710 597 244,46
Gross BE for Cash flow						
Cash out-flows						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230		0			0,00
Future guaranteed benefits	R0240	1 261 193 822				1 261 193 822,18
Future discretionary benefits	R0250	0				0,00
Future expenses and other cash out-flows	R0260	49 748 287	399 655 135			449 403 422,28
Cash in-flows						
Future premiums	R0270	0	0			0,00
Other cash in-flows	R0280	0	0			0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000	0,0000			
Surrender value	R0300	1 295 746 063,00	405 045 746,30			1 700 791 809,30
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00	0,00			0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	1 310 942 109,2477	415 926 440,9084			1 726 868 550,16
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	1 310 942 109,25	399 655 135,21			1 710 597 244,46
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	1 319 966 543,63	416 198 628,12			1 736 165 171,75
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0	0			0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	1 319 966 543,63	416 198 628,12			1 736 165 171,75
Gross TP Amount calculated using simplified methods	R0370					

S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	32 000 000,00	32 000 000,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own-fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	-3 397 708,88	-3 397 708,88			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-1 831 504,56				-1 831 504,56
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions	R0290	26 770 786,55	28 602 291,12	0,00	0,00	-1 831 504,56
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300				0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00	0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00	0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00	
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00	0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00	0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00	0,00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	26 770 786,55	28 602 291,12	0,00	0,00	-1 831 504,56
Total available own funds to meet the MCR	R0510	28 602 291,12	28 602 291,12	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	26 770 786,55	28 602 291,12	0,00	0,00	-1 831 504,56
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	28 602 291,12	28 602 291,12	0,00	0,00	
SCR	R0580	23 628 163,60				
MCR	R0600	5 907 040,90				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	113%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	484%				

Reconciliation reserve		
		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	26 770 786,55
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	30 168 495,44
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	-3 397 708,88
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	0,00

S.25.01.01 – Capital de solvabilité requis

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	4 608 498,83	4 608 498,83	
Counterparty default risk	R0020	302 794,95	302 794,95	
Life underwriting risk	R0030	16 325 186,03	16 325 186,03	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-3 108 373,11	-3 108 373,11	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	18 128 106,70	18 128 106,70	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	5 500 056,90
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	23 628 163,60
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	23 628 163,60
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation (*)	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	0,00

S.28.01.01 – Minimum de capital requis

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	2 125 201,87

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	-18 172 542,71	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	399 655 135,21	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	2 125 201,87
SCR	R0310	23 628 163,6
MCR cap	R0320	10 632 673,62
MCR floor	R0330	5 907 040,90
Combined MCR	R0340	5 907 040,90
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
Minimum Capital Requirement	R0400	5 907 040,90